



PRÉFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS

ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MODIFICATIVE
RELATIVE AU PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE DIRECTE CHARLES DE GAULLE EXPRESS
(CDG EXPRESS)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG2)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Nathalie CARRIER-SCHRUMPF,


Chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (garé de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2),

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

X à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Fait à Paris, le **29 JUIL. 2016**

Signature
La chef du service utilité publique
et équilibres territoriaux

Nathalie CARRIER-SCHRUMPF

cachet de l'organisme

MAIRIE DU 10^{ème} Arrondissement
BUREAU des AFFAIRES GENERALES
& de la PETITE ENFANCE
72, rue du Faubourg Saint-Martin
75475 PARIS CEDEX 10
Téléphone : 01 53 72 11 50
Fax : 01 53 72 11 44

DRIEA
Unité départementale de Paris

22 JUL. 2016

Secrétariat de direction

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

25 JUL. 2016

A16545
Secrétariat

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné(e) Arnaud JANVRIN

Qualité Directeur Général Adjoint de la Mairie du 10^e

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

à la préfecture de
à la mairie de Paris 10^e

Fait à Paris le 18/07/2016

Pour le Maire de Paris
et par délégation
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 10^{ème} arrondissement

(Adjoint)

A. JANVRIN



DRIEA
Unité départementale de Paris

20 JUL. 2016

Secrétariat de direction

MAIRIE DE PARIS

Paris, le 13 juillet 2016

Service des affaires générales
Affaire suivie par Françoise VOILLOT
Téléphone : 01 53 41 17 34

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

21 JUL. 2016
A 16537
Secrétariat

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Claire SAUPIN, directrice générale adjointe des services de la mairie du 18^{ème} arrondissement, certifie que l’arrêté inter-préfectoral prescrivant l’ouverture de l’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (Gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2), a été affiché en mairie du 13 mai au 12 juillet 2016 inclus.

Claire SAUPIN

Mairie du 18^e

DRIEA
Unité départementale de Paris



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 3 AOUT 2016

M. J.
Secrétariat de direction

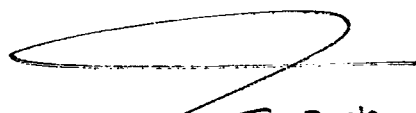
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le préfet de Seine Saint-Denis certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (**CDG Express**) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

Fait à *Bobigny*

Le *28/07/2016*


Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Sécurité et des Services du
Caoinet
Bureau de la communication
1 esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny Cedex
Tél. 01 41 60 58 60 - Fax 01 41 60 60 70

L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Alain BUCQUET,

Sous-Préfet du Raincy,

Certifie avoir procédé à l’affichage en sous-préfecture du Raincy, à l’emplacement prévu à cet effet, de l’avis au public portant sur le projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express du mercredi 8 juin 2016 au mardi 12 juillet 2016 inclus.

Ce document a été affiché à compter du 23 mai 2016, soit au moins 15 jours avant l’ouverture de l’enquête publique, jusqu’à sa clôture le 12 juillet 2016.

Fait au Raincy, le 13 juillet 2016

Le Sous-Préfet

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le sous-préfet de Saint-Denis certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

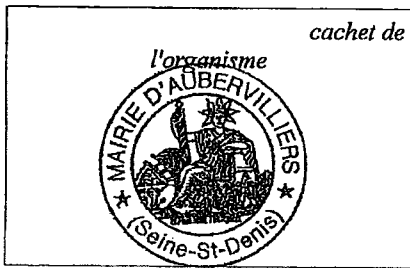
Fait à *Saint-Denis*

Le *13 Juillet 2016*.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-DENIS
28-30 boulevard de la Corneille de Paris
B.P. 67 - 93202 SAINT-DENIS
Tél. 01 49 33 94 44

Nicole ISNARD

L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.



Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné(e) Silvère ROZENBERG

Qualité Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

- à la préfecture de
- à la mairie de Aubervilliers.

Fait à Aubervilliers le 13 JUIL. 2016



Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Rozenberg", is written over a rectangular box.

MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS
D.L.P. SERVICE DEPLACEMENTS URBAINS
CENTRE ADMINISTRATIF
BP 56
93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE

Le maire de AULNAY SOUS BOIS certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l'affichage aux emplacements réglementaires de l'avis annonçant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer)

Du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus.

Fait à *Aulnay-sous-Bois*

Le *18/07/2016*

Directeur Général des Services Techniques

Jean-Georges SOUTY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de Drancy certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

Fait à **DRANCY**

Le **13 Juillet 2016**



Le Maire

Christophe LAGARDE

L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire du BLANC MESNIL certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l'affichage aux emplacements réglementaires de l'avis annonçant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).



Fait à LE BLANC-MESNIL

Le 13 JUIL. 2016

L'avis d'enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare
CDG 2)**

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE

Je soussigné, DIDIER PAILLARD, Maire de la Ville de Saint-Denis,

CERTIFIE que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express
(CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare
CDG 2)

a été affiché du 17 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

Fait à Saint-Denis,

Le 15 juillet 2016



LE MAIRE,


DIDIER PAILLARD

Tremblay-en-France, le 27 juillet 2016
Affaire suivie par : D. DIVINIAS / R. FOURCHE
RF/DD

Tremblay-en-France

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur François ASENSI, Député-Maire en exercice de la Commune de Tremblay-en-France,

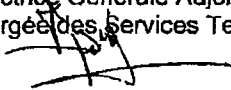
En exécution de l'arrêté inter-préfectoral du 10 mai 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2),

Certifie que, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- il a été apposé sur les panneaux administratifs municipaux, à la vue du public, et à l'Hôtel de Ville de Tremblay-en-France, ledit arrêté inter-préfectoral du 10 mai 2016, à compter du 23 mai 2016,
- cet affichage a été régulièrement effectué pendant toute la durée de l'enquête du 8 juin 2016 au 12 juillet 2016 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Pour Le Député-Maire
Florence SPETH
Directrice Générale Adjointe
Chargée des Services Techniques





Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné(e) Madame Martine VALLETON
Qualité de Maire

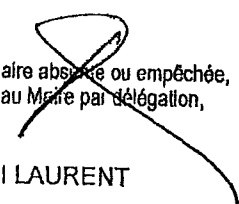
Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

- à la préfecture de
- à la mairie de

Fait à Villepinte le 13 juillet 2016

Signature



Pour Madame le Maire absente ou empêchée,
Le Premier Adjoint au Maire par délégation,

Daniel LAURENT



PRÉFÈT DE SEINE-ET-MARNE

Secrétariat Général
Pôle Modernisation
Pôle courrier et dématérialisation de l'information
Affaire suivie par : Cécile Hermier

Melun, le 13 juillet 2016

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Nadia AIT-BRAHAM, Cheffe du Pôle Modernisation, certifie que l'Avis annonçant l'ouverture, d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CGD 2) dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer) a été affiché à la Préfecture de Seine-et-Marne du 20 mai au 12 juillet 2016.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du Pôle Modernisation,



Nadia AIT BRAHAM

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

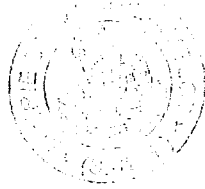
Le sous- préfet de Meaux certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

Fait à Meaux, le 27 JUL. 2016

Le sous-préfet de Meaux,

Gérard PEHAUT

L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.



cachet de l'organisme

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné(e) Monsieur Alain AUBRY

Qualité Maire de la Commune de Le Mesnil Amélot

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

à la préfecture de

à la mairie de

Fait à Le Mesnil Amélot le 12 juillet 2016

Signature

Le Maire,


ALAIN AUBRY





DRIEA
Unité départementale de Paris

25 JUL. 2016

0735

Secrétariat de direction

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

26 JUL. 2016

A 16549

Secrétariat

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe
Charles de Gaulle Express (CDG Express)
entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné(e) Charlotte BLANDIOT-FARIÈS

Qualité Maire de Mitry-Mory

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 20 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

- à la préfecture de
- à la mairie de MITRY-MORY

Fait à MITRY-MORY le 15 Juillet 2016

Pour Mme le Maire empêchée
l'Adjoint délégué

[Signature]

Franck BUREAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de Villeparisis certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

Fait à Villeparisis

Le 25 juillet 2016

Le Maire
Henri TOUGUET



L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.



DRIEA
Unité départementale de Paris

20 JUL. 2016
MDS
Secrétariat de direction

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

21 JUL. 2016
A 16536
Secrétariat

Michael DUMONT
Directeur Général des Services

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michael DUMONT, Directeur Général des Services de la Mairie du 9^{ème} arrondissement, certifie avoir procédé, conformément aux règles en vigueur à l’affichage du 20 Mai au 12 Juillet 2016 inclus, aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaule Express (CDG Express) entre Paris (Gare de l’est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaule (Gare CDG 2) dossier présenté par l’État (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer) .

Fait à Paris le 13 Juillet 2016

Le Directeur Général des Services
De la Mairie du 9^{ème} arrondissement

Michael DUMONT

DRIEA
Unité départementale de Paris

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

MAIRIE DU 19^e ARRONDISSEMENT
5-7, PLACE ARMAND CARREL,
75935 PARIS CEDEX 19

20 JUIL. 2016

6738
Secrétariat de direction

21 JUIL. 2016

A16535
Secrétariat

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
MODIFICATIVE RELATIVE AU PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE DIRECTE
CHARLES DE GAULLE EXPRESS (CDG EXPRESS)
ENTRE PARIS (GARE DE L'EST) ET L'AÉROPORT PARIS CHARLES DE GAULLE (GARE
CDG 2)

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE (clôture de l'enquête)

Je soussigné : Monsieur Kamal NEBHI

Qualité : Directeur Général des Services

Certifie que l'avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative relative au projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2)

a été affiché du 18 mai 2016 au 12 juillet 2016 inclus

à la mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris

Fait à Paris, le 13 juillet 2016

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 19^e arrondissement
Anthoine BÉTIT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Saint-Ouen certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l’affichage aux emplacements réglementaires de l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête publique en vue de la déclaration d’utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l’Est) et l’aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l’Etat (Ministère de l’environnement, de l’énergie et de la mer).

Fait à *Saint-Ouen*

Le 26 JUIL, 2016

William DELANNOY

Maire



L’avis d’enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de Vaujours certifie avoir procédé conformément aux règles en vigueur à l'affichage aux emplacements réglementaires de l'avis annonçant l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique modificative du projet de réalisation de la liaison ferroviaire directe Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (Gare CDG 2), dossier présenté par l'Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).

DRIEA
Unité départementale de Paris

11 AOUT 2016


Secrétariat de direction

DRIEA
Unité départementale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux

12 AOUT 2016
A 16595
Secrétariat

Fait à Vaujours

Le 12/07/2016

le Maire
Philippe Prudent de Grand Buis - Buis et

Philippe Prudent de Grand Buis

L'avis d'enquête publique doit être affiché du 20 MAI 2016 au plus tard au 12 JUILLET 2016 inclus.